



**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Mardi 30 juin 2020 à 15h30
Salle Artemisia à La Gacilly (56)**

EXTRAIT DE DÉLIBÉRATION

Les délégués du Syndicat Mixte EPTB Vilaine se sont réunis le **mardi 30 juin 2020 à 15h30** salle Artemisia à La Gacilly (56), pour le Comité Syndical sous la présidence de Monsieur Jean-François MARY.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Madame Aude DE LA VERGNE, Vitré Communauté
Monsieur René DANILET, Questembert Communauté
Monsieur Bernard DELHAYE, Syndicat Eau du Morbihan
Monsieur Jean-Michel GAUDICHON, Bretagne Porte de Loire Communauté
Monsieur David MOIZAN, Brocéliande communauté
Monsieur Dominique DENIEUL, Pays de Chateaugiron Communauté
Monsieur Gérard DRENO, Communauté de communes de la région de Blain
Monsieur Pascal HERVÉ, Rennes métropole
Monsieur Bernard LEBEAU, Conseil départemental de Loire-Atlantique
Monsieur Patrick LE DIFFON, Ploërmel Communauté
Monsieur Bernard LE GUEN, CAP Atlantique
Monsieur Jean-François MARY, Président de l'EPTB Vilaine et de Redon Agglomération
Monsieur Philippe MONNERIE, Val d'Ille Aubigné Communauté
Monsieur Didier PECOT, Communauté de communes de Pontchâteau-St Gildas
Monsieur Pascal PINAULT, Rennes métropole
Monsieur Jean RONSIN, Montfort Communauté

Pouvoirs :

M. Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne donne pouvoir à Jean-François MARY
M. Jean-Yves HENRY, Communauté de communes d'Erdre et Gesvres donne pouvoir à Jean-François MARY
M. Stéphane DESJARDINS, Liffré-Cormier Communauté donne pouvoir à Pascal HERVÉ
M. Bernard LE BRETON, Pontivy Communauté donne pouvoir à Patrick LE DIFFON
M. Roger MORAZIN, Vallons de Haute Bretagne Communauté donne pouvoir à David MOIZAN

Excusés :

Madame Laurence BESSERVE, Rennes métropole
Monsieur Guillaume BEGUE, Liffré-Cormier Communauté
Monsieur Thierry BURLLOT, Vice-président du Conseil régional de Bretagne

Monsieur Jean-Pierre BRANCHEREAU, CAP Atlantique
Monsieur François CHENEAU, CARENE
Madame Marie-Odile COLINEAUX, Questembert Communauté
Monsieur André CROCQ, Conseiller régional de Bretagne
Monsieur Thierry EVENO, Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération
Madame Valérie FAUCHEUX, Rennes métropole
Monsieur Michel GUERNEVE, Golfe du Morbihan-Vannes Agglo
Monsieur Marc HERVÉ, Conseiller départemental d'Ille et Vilaine
Monsieur Jean-Marie LABESSE, Arc Sud Bretagne
Madame Françoise LACHERON, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Bernard LE BRETON, Pontivy Communauté
Monsieur Guy LE GAL, CAP Atlantique
Monsieur André LEMAÎTRE, Châteaubriant-Derval Communauté
Monsieur Philippe LETOURNEL, Production d'Eau Potable Ouest 35
Monsieur Jean-Jacques LUMEAU, CARENE
Monsieur Yvon MAHÉ, Redon Agglomération
Monsieur Joseph MENARD, Pays de Chateaugiron Communauté
Madame Solène MICHENOT, Conseil départemental d'Ille et Vilaine
Monsieur Bernard PIEDVACHE, Saint Méen Montauban Communauté
Madame Jocelyne POULIN, Région de Nozay Communauté
Monsieur Michel POUPART, Châteaubriant-Derval Communauté
Monsieur Jean-Yves QUENTEL, Pontivy Communauté
Monsieur Thierry RESTIF, Roche aux Fées Communauté
Monsieur Guy RIVAL, Syndicat Eau du Morbihan
Monsieur Stéphane ROUAULT, Ploërmel Communauté
Monsieur Thierry TRAVERS, Vitré communauté

Assistaient également :

Madame Julie DELHOUME, Pays de Chateaugiron communauté
Monsieur Michel DEMOLDER, Président de la CLE du SAGE Vilaine
Madame Vanessa LEFEBVRE, Vallons de Haute Bretagne Communauté
et

Services EPTB Vilaine :

Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur général
Monsieur Aldo PENASSO, Responsable Pôle Eau potable et Hydraulique
Madame Hélène CALLE, Responsable Administrative et financière
Madame Stéphanie WOIMANT, Responsable Pôle Milieux aquatiques et Biodiversité
Monsieur Christophe DANQUERQUE, Responsable Cellule Planification
Madame Catherine POTIER, Agent d'accueil et assistante Pôle Administratif et Financier
Madame Claire-Lise PERRONNEAU, Assistante de direction et Secrétariat des Assemblées

*

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**Comité Syndical de l'EPTB Vilaine
du
Mardi 30 Juin 2020 à 15h30
Salle Artemisia à La Gacilly (56)**

6. – EAU POTABLE

**Présentation du Rapport Annuel du Délégué (RAD)
et du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – exercice 2019**

L'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que « *le délégué d'un service public produit chaque année avant le 1^{er} juin à l'autorité délégante un rapport (**Rapport Annuel du Délégué**) comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.* »

L'article L2224-5 du même Code Général des Collectivités Territoriales précise par ailleurs que « *le Maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un **Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service** public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. ... Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.* »

Ces deux rapports sont donc soumis au Comité Syndical de l'EPTB Vilaine. **Les principaux éléments à retenir pour l'exercice 2019 sont les suivants :**

Chiffres clé :

- Volume d'eau brute pompé en Vilaine : 19 479 994 m³ ;
- Volume facturé aux collectivités clientes : 17 988 408 m³ (- 14,1 % par rapport à 2018) ;
- Volume prélevé depuis la nappe de Campbon : 611 136 m³ ;
- Volume maximal journalier produit à l'usine : 73 857 m³ le 25 juillet ;
- Répartition des ventes d'eau par Départements :

Département	2019	
	Volume (m ³)	%
35	2 104 434	11.7
44	11 799 626	65.6
56	4 084 348	22.7
Total	17 988 408	100

Les volumes 2019 sont en phase avec la moyenne observée depuis le début du contrat, après deux années de très forte production : la sécheresse de 2019 n'a que faiblement touché le Morbihan, la mise en service de l'interconnexion Nantes/Saint Nazaire/Cap Atlantique a légèrement impacté à la baisse les volumes à destination de la Loire Atlantique, et une pluviométrie abondante en automne a eu pour conséquence une baisse de la demande à partir du mois d'octobre.

- Recettes des ventes d'eau :
 - o Recette globale : 9 305 870,59 € H.T ;
 - o Part Délégué : 3 631 230,64 € H.T ;
 - o Part EPTB Vilaine : 5 031 734,24 € H.T ;

- Redevance Agence de l'eau : 642 905,68 € H.T ;
- Pour mémoire les recettes 2018 s'élevaient à :
 - Recette globale : 9 987 321,74 € H.T ;
 - Part Délégitaire : 3 822 856,14 € H.T ;
 - Part EPTB Vilaine : 5 379 230,90 € H.T ;
 - Redevance Agence de l'eau : 785 234,70 € H.T ;
- Prix moyen de l'eau livrée : 0,5173 € HT/ m³, soit 62,08 € HT/120 m³ ;
 - Part EPTB Vilaine : 0,2797 € HT/m³ ;
 - Part Sepig : 0,2019 € HT/m³ ;
 - Part Agence : 0,0357 € HT/m³ ;
- Le prix moyen en 2018 était de 0,4768 € HT/ m³, soit 57,22 € HT/120 m³ ;
 - Part EPTB Vilaine : 0,2568 € HT/m³ ;
 - Part Sepig : 0,1825 € HT/m³ ;
 - Part Agence : 0,038 € HT/m³ ;
- Rendement des réseaux : 96,4 % ;
- Production de boues :
 - 2 808 m³ ;
 - siccité moyenne de 23,5 %, soit 660 tonnes de matières sèches.

Qualité de l'eau :

- *Qualité de l'eau brute* : 1 061 prélèvements ont été réalisés, pour 10 265 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus).
 - Les concentrations sont restées dans les moyennes observées ces dernières années pour les nitrates, le phosphore et l'ammonium ;
 - La teneur en chlorures s'est maintenue sous le seuil des 80 mg/l jusqu'à fin septembre. Le pic a été atteint vers la mi-octobre, à 90 mg/l. La mise en place d'un batardeau anti-salinité en amont de l'écluse à partir du mois de mai, a permis de contenir les intrusions d'eau salée pendant la période estivale ;
 - La concentration en Carbone Organique Total (COT) a connu une forte poussée à l'automne avec des pics répétés à 11 mg/l et des concentrations régulièrement supérieures à 8 mg/l, en lien avec les fortes précipitations du deuxième semestre ;
 - Micropolluants : le fait marquant de l'année a été le classement par l'ANSES de 3 métabolites de pesticides comme « pertinents » : l'alachlore OXA, le métolachlore ESA et le métolachlore OXA. Pour ces molécules, la valeur limite de 0,1 µg/l s'applique. En particulier, le métolachlore ESA est présent en Vilaine avec un bruit de fonds de l'ordre de 0,25 µg/l et des pointes dépassant 0,5 µg/l. L'automne 2019 ayant été particulièrement pluvieux, des pics à 0,7 µg/l ont été mesurés ;
- *Qualité de l'eau traitée* : 456 prélèvements ont été réalisés, pour 8 820 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus).
 - Contrôle sanitaire : aucun dépassement de limite de qualité. 5 non-respects de références de qualité ont été observés, concernant l'équilibre calco-carbonique (28/03, 28/05 et 28/08, valeur mesurée de 3 pour une référence de qualité de 1 à 2, 28/11 et 26/12, valeur mesurée de 0 pour une référence de qualité de 1 à 2) ;
 - Auto-contrôle : 1 dépassement de limite de qualité a été observé le 15/04, pour le paramètre AMPA (mesure de 0,137 µg/l pour une limite de qualité fixée à 0,1 µg/l). 8 dépassements de norme ont été observés sur le paramètre métolachlore ESA, essentiellement sur la période hivernale. Les mesures allaient de 0,11 µg/l à 0,15 µg/l pour une norme fixée à 0,1 µg/l. Ce paramètre, suivi à l'usine à titre préventif depuis 2014, n'est à ce jour pas intégré au contrôle sanitaire. Néanmoins, la décision a été prise en juin 2019 de le considérer comme faisant partie intégrante du contrôle sanitaire et d'assimiler la norme à une limite de qualité. Un suivi renforcé a été mis

en place sur les métabolites classés pertinents par l'ANSES, pour optimiser le process et être réactifs en cas d'apparition de pics de concentrations dans les eaux brutes. 3 non-respects de références de qualité ont été observés pour le paramètre température (valeurs mesurées comprises entre 25,5 et 26,0 °C, pour une référence de qualité de 25,0 °C) ;

- *Qualité de l'eau distribuée* : 352 prélèvements ont été réalisés, pour 5 188 paramètres analysés (contrôle sanitaire et autocontrôle confondus).
 - o Contrôle sanitaire : le taux de conformité par rapport aux limites de qualité a été de 100 % pour la microbiologie et la physico-chimie.
 - o Autocontrôle : aucun dépassement de limite de qualité. 2 non-respects de références de qualité ont été observés, concernant le paramètre Fer (le 01/04 en sortie du réservoir de Lanterne, valeur mesurée 230 µg/l et le 22/07 sur le point de livraison du Syndicat Ouest 35, valeur mesurée 352 µg/l, pour une référence de qualité de 200 µg/l).

État de la dette :

- Capital restant dû au 31 décembre 2019 : 10 335 739,30 € ;
- Épargne brute annuelle 2019 : 795 923,87 € ;
- Durée d'extinction de la dette à fin 2019 : 13 ans.

Compte annuel de résultats :

Le compte annuel de résultat d'exploitation (CARE) est un des éléments constitutifs du Rapport Annuel du Délégué. Il est annexé au présent rapport, **et fait apparaître pour l'exercice 2019 un résultat net négatif de 204 427 €.**

Restructuration de la filière de traitement de l'Usine d'Eau Potable Interdépartementale de Vilaine Atlantique :

Le marché de travaux a été notifié au mois de mai 2016 au groupement d'entreprises Degrémont (mandataire)-Eiffage-Sarc-Ineo, pour un montant de 21,99 M€ HT. La réalisation est programmée sur la période 2016 – 2023 :

- Tranche ferme (2016-2020 – 17,46 M€ HT) : construction d'un double étage décantation /réacteurs au charbon actif en poudre, aménagement de la filière boues, travaux de sécurisation électrique et hydraulique ;
- Tranche conditionnelle (2021-2023 – 4,53 M€ HT) : démolition des filtres à charbon actif en grains, construction d'une bache de contact chlore et de neutralisation finale, mise en place d'un traitement de désinfection aux UV.

Le 1^{er} étage de la nouvelle filière (pré-reminéralisation et décantation) a été mis en service fin 2018. La construction du deuxième étage (réacteur à charbon actif en poudre) a commencé dans la foulée et s'est poursuivie sur toute l'année 2019. Sa mise en service, correspondant à la fin de la tranche ferme, est programmée pour le mois de mai 2020.

Aqueduc Vilaine Atlantique :

L'Aqueduc Vilaine Atlantique est un projet structurant d'interconnexion (environ 90 km de canalisations de diamètres DN600, DN700 et DN800) qui reliera à terme l'usine de production d'eau potable de Vilaine Atlantique à celle de Villejean à Rennes. Cette liaison de sécurisation interdépartementale pourra fonctionner dans les deux sens. Les deux premières tranches de cette liaison, entre l'usine de Vilaine Atlantique et Bains sur Oust, ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage de l'EPTB Vilaine.

La troisième tranche, entre Bains sur Oust et l'usine de Villejean, est pilotée par le Syndicat Mixte de Gestion d'Ille et Vilaine (SMG 35). Le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement

Safege/Bourgeois début 2014. L'avant-projet a été approuvé par le Comité Syndical du SMG 35 en 2016, pour un montant de travaux évalué à 30 M€ HT.

L'enquête publique a eu lieu en 2017. L'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale a été publié en 2018. L'année 2019 a été consacrée à la consultation travaux. Les offres étaient à remettre pour le mois de novembre, avec une signature des marchés envisagée début 2020. Toutefois, un recours ayant été déposé contre l'autorisation environnementale, la signature des marchés a été différée dans l'attente du jugement.

Autres faits importants :

- La révision du périmètre de protection du captage de l'usine, démarrée en 2016, se poursuit. En 2019, l'étude technico-économique et la réalisation de l'état parcellaire ont été engagées. Les missions ont été confiées respectivement à Safege et Geofit Expert. La consultation administrative doit être programmée par l'ARS en 2020. L'enquête publique est envisagée en 2021 ;
- À la demande des services de l'État, une étude a été engagée cette année pour étudier de nouvelles filières de valorisation des boues issues de l'usine de production de Férel. La mission, confiée au cabinet IDRA, a démarré au mois de novembre. Les conclusions sont attendues pour le deuxième semestre de l'année 2020.

Le Comité Syndical prend acte du contenu du Rapport Annuel du Délégué et émet un avis favorable sur le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service pour l'exercice 2019.

**Pour Extrait Conforme
Le Président,**

Jean-François MARY